

PLAN D'ACTION 2011-2012



www.csfl.qc.ca

Table des matières

Présentation	5
Axes de développement 2011-2012	6
<i>L'accompagnement du personnel</i>	6
<i>L'enrichissement des parcours scolaires</i>	7
<i>Le développement de la compétence dans l'accompagnement des élèves HDAA</i>	8
<i>Le déploiement de mesures visant le partage d'expertise, la continuité et l'intégration des services</i>	9
Synthèse des coûts de réalisation du plan d'action 2011-2012	10
Annexe I : Extraits de la convention de partenariat	11
Annexe II : Schéma de la planification stratégique 2008-2013	15

Présentation

L'an passé, dans ce même plan d'action, nous avons mentionné qu'il était primordial d'évaluer en profondeur l'atteinte de nos objectifs après trois années de mise en application de notre planification stratégique 2008-2013. Les résultats obtenus ces dernières années par notre Commission scolaire lors des épreuves uniques du MELS et, en général, le maintien d'un taux de sortie sans diplôme ni qualification en deçà de la moyenne provinciale chez les garçons comme chez les filles, font foi du travail accompli et nous incitent à poursuivre sur notre lancée.

Le plan d'action 2011-2012, comme vous le constaterez, est principalement déployé autour de la consolidation de certains moyens mis de l'avant depuis deux ans. Cela est nécessaire et découle directement de l'avènement des conventions de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative dans l'ensemble du réseau des commissions scolaires. Pour la première fois depuis quelque temps, 2011-2012 sera une année de répit quant aux commandes ministérielles. Nous pourrions ainsi expérimenter, observer les résultats et valider les moyens implantés dans les écoles et les centres pour assurer la réussite des élèves jeunes et adultes. De plus, le contexte budgétaire précaire auquel est confronté le gouvernement du Québec, qui se traduit par des compressions imposées à l'ensemble du réseau de l'éducation, pousse les organisations scolaires à faire des choix qui, selon nous, impliquent de s'orienter vers la consolidation des services.

Ce n'est donc pas un hasard si, en 2011-2012, nous mettons l'accent sur l'accompagnement du personnel sans toutefois délaissier les actions liées aux autres axes de développement contenus dans la planification stratégique. En ce sens, quelques actions de l'ordre de l'innovation et de l'expérimentation sont aussi au menu. Les difficultés que rencontrent les organisations qui ont pour mission de rendre des services à la population sont souvent le résultat de choix qui tendent vers l'immobilisme commandé, à tort, par un contexte financier ou stratégique qu'elles jugent défavorable. Les organisations qui durent sont celles qui ne perdent pas de vue les valeurs suivantes : la recherche, le développement et l'innovation (R et D + I) en corrélation avec les services à rendre.

Le plan d'action 2011-2012 de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs se veut donc un exercice de réflexion quant aux mesures à déployer par l'ensemble des acteurs de notre organisation pour assurer une vision commune et intégrée de la réussite. Il tient aussi compte des défis et des enjeux que met de l'avant annuellement le MELS en partenariat avec le réseau des commissions scolaires. Il nous rappelle que les actions mises en oeuvre doivent demeurer concrètes et être porteuses de sens auprès de tous les membres du personnel, et surtout des élèves jeunes et adultes à qui nous offrons des services.

Bernard D'Amours
Directeur général

Axes de développement 2011-2012

L'accompagnement du personnel (orientations I, II et III)

En fonction de la collecte des besoins en formation continue, des priorités de la planification stratégique 2008-2013, des objectifs et des cibles de la convention de partenariat ainsi que des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et des centres.

Les moyens en continuité

- La poursuite de l'accompagnement des directions d'établissement.
- Le maintien des activités d'animation, de soutien et d'accompagnement du personnel.
- La continuité du programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel dans les secteurs jeunes, adultes et de la formation professionnelle (25 000 \$).
- La poursuite du modèle des enseignants accompagnateurs (5 000 \$).
- La consolidation d'un plan intégré de formation continue, à partir du cadre régional, concernant l'intégration des politiques, plans d'action, stratégies et approches ministérielles des services éducatifs des écoles et des centres du BSL-GÎM (CISE).
- Le soutien à la consolidation des tables sectorielles visant le choix des moyens en vue de favoriser la réussite du passage des élèves entre les différents niveaux d'enseignement.

Un budget de 30 000 \$ est prévu pour la mise en place de ces moyens.

Les nouveaux moyens

- La formation et l'accompagnement du personnel dans la mise en œuvre des orientations ministérielles à l'égard de l'implantation du nouveau bulletin (3 000 \$).
- Le soutien financier aux écoles et aux centres pour l'application et le suivi des moyens contenus dans les conventions de gestion et de réussite éducative. Une attention particulière sera portée à la continuité de la formation des techniciens et des techniciennes en organisation scolaire qui sont responsables de fournir des données statistiques sur la réussite des élèves dans les écoles et les centres (75 000\$).
- L'application du budget voué aux ressources d'accompagnement SIAA ainsi qu'à la ressource-cadre en lien avec l'atteinte des objectifs de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et des centres.
- La mise en place d'un plan d'accompagnement des enseignants et des enseignantes du primaire et du secondaire en mathématiques (40 000\$).
- L'instauration d'un plan d'accompagnement des enseignants et des enseignantes en lien avec la mesure ministérielle *L'école 2.0* qui vise l'ajout de tableaux blancs interactifs. Cette mesure nous permettra d'acquérir 43 nouveaux TBI (MELS : 105 000\$).

Un budget de 118 000\$ est prévu pour la concrétisation de ces moyens.

L'enrichissement des parcours scolaires (orientation I)

En relation avec les orientations ministérielles (régimes pédagogiques), la planification stratégique 2008-2013, les objectifs et les cibles contenus dans la convention de partenariat ainsi que dans les conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et des centres.

Les moyens en continuité

- La poursuite des projets pédagogiques particuliers (montants intégrés dans les budgets des écoles).
- Le maintien des mesures d'accompagnement visant l'établissement de passerelles entre le secteur jeune, l'éducation des adultes et la formation professionnelle.
- La poursuite de l'appui aux écoles et aux centres dans l'application des plans d'action ainsi que dans la formation et l'accompagnement du personnel afin de contrer la violence et l'intimidation dans les écoles et les centres. Cela, en relation avec l'approche *École en santé* et l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements (MELS : 15 000 \$).
- Le soutien à l'implantation de projets particuliers spécifiques aux milieux à risque, en fonction de la politique de fermeture et de maintien de la dernière école de village. Également, l'appui à l'analyse de faisabilité et à l'implantation de programmes sport-études au secondaire (25 000 \$).

Un budget de 40 000 \$ (dont 15 000 – MELS) est prévu pour la réalisation de ces moyens.

Les nouveaux moyens

- Le soutien au déploiement, dans les écoles et les centres, de la politique linguistique dont le plan d'action sera intégré à celui de la politique culturelle (4 000 \$).
- Le support aux enseignants et aux enseignantes dans l'utilisation du nouveau matériel et l'animation auprès des élèves en anglais langue seconde (10 000 \$).
- L'implantation d'un outil de suivi des élèves du secondaire à risque de décrocher pour favoriser leur maintien à l'école ou le passage sans interruption à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle.
- Le soutien au développement des attestations d'études professionnelles (AEP) (5 000 \$).
- L'implantation de programmes favorisant la stimulation précoce au préscolaire.
- Le maintien du programme *Passe-Partout* au préscolaire à deux demi-journées par semaine (55 000 \$).

Un budget de 74 000\$ est prévu pour la mise en œuvre de ces moyens.

Le développement de la compétence dans l'accompagnement des élèves HDAA (orientations II et III)

À la lumière de l'analyse des besoins et des priorités identifiés dans le plan stratégique de la Commission scolaire, en lien avec le renouvellement de la politique HDAA ainsi qu'avec le troisième but de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et des centres.

Les moyens en continuité

- La révision du programme des services éducatifs complémentaires.
- Le soutien financier à l'intégration des élèves vivant des troubles de comportement dans les classes régulières (*mesure 30360 : MELS*).
- La poursuite de l'appui financier aux ressources professionnelles liées à la réussite des élèves en FGA et FGJ (*mesure MELS : 60 000 \$*).

Les nouveaux moyens

- L'implantation de la formation continue du personnel, relativement au développement des compétences d'accompagnement des élèves HDAA, pour l'application dans les écoles du cadre entourant l'administration des plans d'intervention (*3 000 \$*).
- La production du cadre organisationnel des services HDAA, supportée notamment par la création d'un comité de suivi.
- L'appropriation par le personnel des lignes directrices ministérielles concernant l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Un budget de 3 000 \$ est prévu pour la réalisation de ces moyens.

Le déploiement de mesures favorisant le partage d'expertise, la continuité et l'intégration des services (orientations I, II et III)

En lien avec l'optimisation des ressources pour bien répondre aux besoins de la clientèle ainsi qu'à l'ensemble des cinq buts de la convention de partenariat.

Les moyens en continuité

- La poursuite des partenariats établis avec les parents ainsi que les organismes institutionnels et communautaires du milieu.
- La consolidation du déploiement du concept des écoles éloignées en réseau (CEFRIO) sur le territoire de la Commission scolaire (*mesure MELS*).
- La continuité des services des secteurs jeunes-adultes-FP afin d'améliorer la diplomation, la qualification et la persévérance des élèves, particulièrement ceux qui sont âgés de moins de 20 ans, par le biais des activités du comité de la persévérance scolaire et de la valorisation de la FP (60 000 \$).
- La poursuite de l'offre de services en FGJ-FGA et FP à la Maison familiale rurale du KRTB ainsi que la consolidation des apprentissages des nouveaux diplômés par le biais d'une visite dans une MFR en France.

Un budget de 60 000 \$ est réservé pour la réalisation de ces moyens.

Les nouveaux moyens

- La mise en place d'un comité de pilotage de la Commission scolaire afin d'assurer le suivi des objectifs et des cibles des cinq buts fixés dans la convention de partenariat. Ce comité aura aussi comme mission de répondre aux besoins des écoles et des centres en matière de suivi des cibles et des objectifs contenus dans les conventions de gestion et de réussite éducative.
- L'instauration d'un plan d'action visant le déploiement d'une nouvelle politique de valorisation de la FP.
- L'évaluation de la possibilité d'offrir des services de formation à distance aux élèves du secondaire à partir des expériences vécues à l'éducation des adultes et en formation professionnelle.
- L'analyse de la possibilité de créer un groupe-cible d'élèves identifiés comme étant à risque de décrocher en utilisant les TIC comme moyen privilégié d'enseignement et d'apprentissage (5 000\$).

Un budget de 5 000 \$ est prévu pour la réalisation de ces moyens.

Synthèse des coûts de réalisation du plan d'action 2011-2012

Actions privilégiées	Moyens	Coûts associés
L'accompagnement du personnel		
	Les moyens en continuité	30 000 \$
	Les nouveaux moyens	118 000 \$
L'enrichissement des parcours scolaires		
	Les moyens en continuité	25 000 \$ + MELS : 15 000 \$
	Les nouveaux moyens	74 000 \$
Le développement de la compétence en accompagnement des élèves HDAA		
	Les moyens en continuité	Mesures MELS et budget régulier de la CSFL
	Les nouveaux moyens	3 000 \$
Le déploiement de mesures favorisant le partage d'expertise et l'intégration des services		
	Les moyens en continuité	60 000 \$
	Les nouveaux moyens	5 000 \$
Total	Budget plan d'action annuel 2011-2012	315 000 \$
	Dont 234 000 \$ provenant de la CSFL, 45 000 \$ émanant des écoles et des centres, et 36 000 \$ provenant des services éducatifs et complémentaires.	

Convention de partenariat 2010-2013 – Annexe I

**Convention de partenariat
2010-2013**

**Entre la
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs**

**et
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

EXTRAITS

La convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative sont les outils retenus afin de concrétiser les relations entre les partenaires pour assurer la cohérence, la cohésion et la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère, celui de la Commission scolaire et les plans de réussite des établissements.

Ces conventions intègrent, dans une vision globale, l'ensemble des interventions préconisées par chaque palier, et teignent quotidiennement les programmes et les actions des diverses constituantes de la Commission scolaire.

Tel que prévu à l'article 459 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'objectif de la convention de partenariat est de préciser l'accord entre le ministre et la Commission scolaire sur les mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

L'article 459,3 stipule qu'elle porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre;
- ✓ les moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques établis dans son plan stratégique;
- ✓ les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la Commission scolaire.

Dans le contexte de cette première convention de partenariat, le ministre a fixé cinq buts visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires, soit :

- ✓ l'accroissement de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- ✓ l'amélioration de la maîtrise de la langue française;
- ✓ l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- ✓ l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements;
- ✓ l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

BUT MINISTÉRIEL 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

À la lumière des statistiques colligées, de notre réalité organisationnelle et du contexte socioéconomique de notre territoire, nous devons prioritairement exprimer une préoccupation quant à la persévérance, à la réussite et à la qualification de tous nos élèves. C'est pourquoi l'orientation 1 de notre planification stratégique 2009-2013 est ainsi libellée :

ORIENTATION 1 : « La persévérance, la réussite et la qualification de tous nos élèves jeunes et adultes, en particulier des garçons, dans des parcours scolaires enrichis et des voies de formation diversifiées. »

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Hausser à 62 % le taux de diplomation et de qualification de nos garçons avant l'âge de 20 ans (FGJ, FGA, FP) d'ici 2013.
- Augmenter le taux de diplomation et de qualification de nos filles à 84 % d'ici 2013.

Cible pour la Commission scolaire :

- Atteindre un taux de diplomation et de qualification de 83 % en 2020. À noter que quatre élèves de plus par année (qualifiés ou diplômés avant l'âge de 20 ans) = une hausse de 1 % de notre taux de diplomation ou de qualification

BUT MINISTÉRIEL 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Diminuer de 32 à 24 le nombre de garçons qui quittent annuellement l'école sans diplôme ni qualification en FGJ d'ici 2013.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes qui œuvrent auprès des enfants de 0-4 ans.

Cible nationale du MÉLS :

- D'ici 2020, réduire de 8 000 le nombre de décrocheurs. Pour la Commission scolaire, qui comptait 35 décrocheurs en 2008-2009 (cette donnée provient de la CS, car elle n'est pas encore publiée par le MELS), cela reviendrait à réduire à 15 le nombre de décrocheurs en 2019-2020, soit une réduction d'environ deux par année.

BUT MINISTÉRIEL 2

Amélioration de la maîtrise de la langue française

En référence à l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013, les résultats attendus en 2013 sont axés sur la « hausse du taux de réussite aux épreuves de français et de mathématique à la fin de chaque cycle du primaire. » Concernant l'orientation 3 de la planification stratégique, certaines actions visent à « identifier et appuyer des cibles prioritaires

comme la lecture et l'écriture. » Comme la Commission scolaire évolue en milieu défavorisé, nous devons nous inspirer des pratiques prometteuses en français mises de l'avant par la SIAA dans les écoles-phares du Québec.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Établir des cibles de réussite par l'augmentation de la fiabilité des données liées aux résultats des élèves, aux épreuves et aux bilans du primaire et du secondaire, ainsi qu'en FGA et FP d'ici 2013.
- Maintenir un taux de réussite global en français de 90 % en cinquième secondaire.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes qui œuvrent auprès des enfants 0-4 ans.

Indicateurs utilisés :

- Résultats aux épreuves de français du MELS et de la Commission scolaire au primaire, au secondaire et en FGA/FP.
- Résultats des bilans en français à tous les cycles du primaire et du secondaire.
- Nombre de rencontres et d'interventions avec les organismes œuvrant auprès des enfants 0-4 ans.
- Résultats de l'analyse des situations d'évaluation au primaire.

BUT MINISTÉRIEL 3

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Concernant les élèves HDAA, la planification stratégique 2008-2013 fait mention de deux éléments essentiels : le rehaussement du degré de scolarisation chez les jeunes et les adultes, particulièrement les garçons, ainsi que le soutien aux intervenants pour favoriser l'intégration réussie des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation en classe régulière. Ces deux orientations s'appuient sur des données illustrées dans le but 1 ainsi que dans les tableaux qui suivent. À l'intérieur de nos indicateurs de performance, nous avons ciblé une hausse de 5 % du taux d'intégration des élèves HDAA au secondaire et une augmentation du pourcentage des élèves qui terminent leur parcours scolaire, incluant les parcours particuliers.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Hausser de 1,5 % (de deux à sept élèves) le nombre d'élèves qualifiés (FMS, FPT) afin d'atteindre notre cible globale, soit 83 % (taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans), d'ici 2013.
- Maintenir le taux d'intégration des élèves HDAA au secondaire autour de la moyenne provinciale, soit 47 %, d'ici 2013.

Indicateurs utilisés :

- Proportion des élèves HDAA intégrés en classe régulière au primaire et au secondaire.
- Proportion des élèves HDAA au secondaire qui obtiennent une qualification.

BUT MINISTÉRIEL 4

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Un des défis de l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013 consiste à améliorer la santé physique et mentale de nos jeunes par l'élimination de la violence, l'acquisition de saines habitudes de vie et l'implication dans des sports et des projets culturels engageants afin d'encourager la persévérance scolaire. En 2013, nous souhaitons avoir augmenté le nombre de jeunes en santé, ayant une bonne estime de soi, plus éveillés culturellement et bien adaptés dans un milieu scolaire sain et positif.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Établir des cibles d'intervention pour diminuer l'intimidation et la cyberintimidation d'ici 2013.
- Accroître le nombre d'interventions concernant la gestion efficace des conflits.
- Hausser le nombre d'élèves participant aux activités physiques et culturelles parascolaires.

Indicateurs :

- Nombre de situations d'intimidation.
- Nombre d'interventions concernant la gestion efficace des conflits.
- Nombre d'élèves participant aux activités physiques et culturelles parascolaires.

BUT MINISTÉRIEL 5

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Déjà dans l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013, concernant notamment « la persévérance, la réussite et la qualification de tous nos élèves jeunes et adultes, en particulier des garçons, dans des parcours scolaires enrichis et des voies de formation diversifiées », nous avons un objectif découlant de ce but. Cet objectif est de « développer de nouvelles voies de formation professionnelle répondant aux aspirations des jeunes et aux besoins du milieu en matière de métiers spécialisés, semi-spécialisés et d'options professionnelles ». Nous avons déterminé l'indicateur de performance suivant : augmentation de 10 % de la clientèle des jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle. Pour nous, cette préoccupation tient compte de l'offre de service des programmes à la carte et par le biais d'ententes.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- D'ici 2013, augmenter de 8 % à 16 % (deux garçons) le nombre de garçons de moins de 20 ans inscrits en FP.
- Hausser de 13,25 % à 18 % d'ici 2013 (passer de 44 en 2007-2008 à 59 en 2013), le nombre global d'élèves de moins de 20 ans inscrits à nos programmes à la carte en formation professionnelle.

Indicateurs utilisés :

- Nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en FP.
- Nombre global d'élèves inscrits en FP.

Schéma de la planification stratégique 2008-2013 – Annexe II

